impulsion

le Bulletin officiel de la commune de **Dison** - n° 11 juin 2010

- Les **écoles** de **Dison**
- Rénovation de la **mare de la Neuville**
- **Plan** de **cohésion sociale**
- L' **A.D.L.** et la **"Belle diversité"**

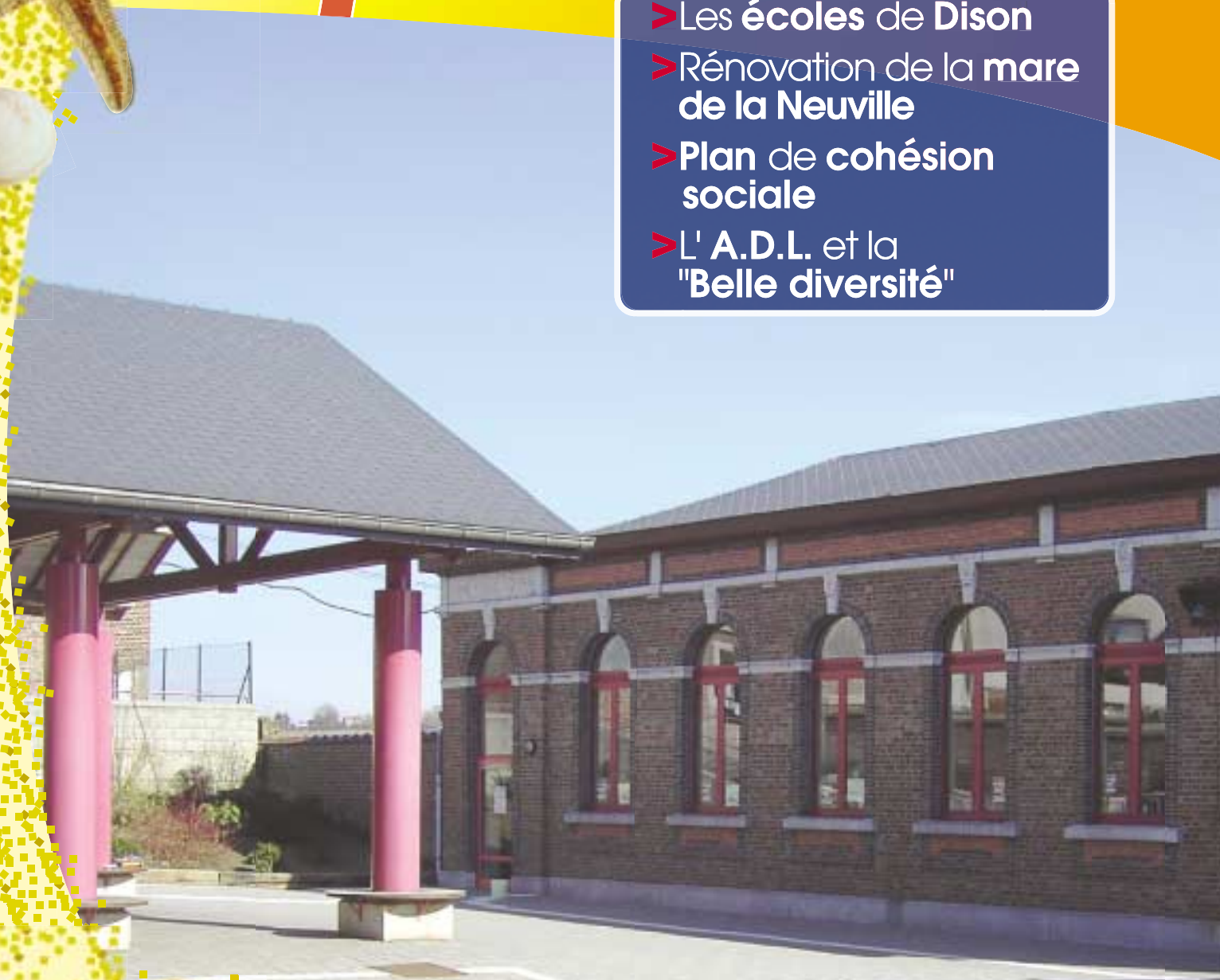

DISON
ENTRE VILLE ET CAMPAGNE

Yvan**Ylieff:**
Bourgmestre

> Les **haies hautes peuvent cacher** la vue à l'intérieur des propriétés, mais aussi les voleurs et autres **cambrioleurs**

Le Bourgmestre de DISON, Yvan YLIEFF, fait observer que certaines propriétés sont entourées de hautes haies qui dissimulent de la sorte la vue de l'extérieur, et tout particulièrement des trottoirs et accotements.

C'est ce qu'ont parfaitement compris nombre de voleurs et cambrioleurs qui profitent de cette « protection » pour se livrer en l'absence des occupants des lieux à leurs méfaits et rapines à l'abri des regards, policiers en particulier.

Aussi, Yvan YLIEFF tient à rappeler les dispositions du règlement de police qui régissent l'entretien des haies et clôtures :
« Tout riverain d'une voie publique est tenu de veiller à ce que les plantations soient émondées de façon qu'aucune branche ne fasse saillie sur la voie carrossable à moins de 4,5m au-dessus du sol et ne fasse saillie sur l'accotement ou sur le trottoir à moins de 2,50m au-dessus du sol (article 179). Dans tout endroit où elles sont susceptibles de gêner la circulation, les haies situées le long de la voie publique auront une hauteur qui ne dépassera jamais 1,40m ».

Conclusion : Si vous voulez éviter des « visites » indésirables, ne vous cachez pas derrière vos haies.

Le Bourgmestre
Yvan Ylieff
Ancien Ministre

SOMMAIRE

2 Edito du bourgmestre Y.Ylieff
Sommaire
3 Réfection de voiries à Dison et travaux
4 Les écoles de Dison
5 "Do not wash"
6 1er mai 2010 : le décret PEB est entré en action
7 Rénovation de la mare de la Neuville
8 Une régie communale autonome à Dison
9 Le plan de cohésion sociale à Dison
10 L"A.D.L. et la belle diversité
11 Nouvelle évolution du site internet communal
12 Zoning Jardin Ecole : nouvelles perspectives

impulsion
le Bulletin officiel de la commune de **Dison** - n° 11 juin 2010

Tirage : 6200 exemplaires
Distribution : toutes boîtes
Coordination : Jean-Paul **MAWET**
Editeur responsable & Rédaction : Administration communale de Dison
Rue Albert 1er, 66
Tél : 087/39 33 40
Fax : 087/34 15 87
www.dison.eu
Mise en page : perspectives

Yvan**Ylieff:**
Bourgmestre

Réfection de voiries à Dison

Yvan YLIEFF, Bourgmestre et Willy FORMATIN, Echevin des travaux de la Commune de DISON font savoir que des travaux de réfection seront entrepris sur plusieurs voiries communales dès ce 1er juin.
Il s'agit des rues du Corbeau, Michel Pire, Hameau du Husquet et Sur le Tombeux.

Un reprofilage de ces voiries sera réalisé avant un enduisage complet.
L'entreprise GRAVAUBEL s.a. de LIEGE est chargée de ces travaux pour un montant de 56.000 € subventionné à 80% par la Région wallonne.
Le délai d'exécution est d'un mois environ.

L'église Saint-Laurent à Andrimont reliftée

Yvan YLIEFF, Bourgmestre et Willy FORMATIN, Echevin des travaux de la Commune de DISON sont heureux d'annoncer que la rénovation extérieure de l'église Saint Laurent à ANDRIMONT est achevée.

C'est l'entreprise B.HALLEUX et E.THISSEN de HENRI-CHAPELLE qui a réalisé cette superbe rénovation dont l'étude, la direction et la surveillance ont été confiées au Bureau d'architecture SCHERER de DISON.
Les travaux ont consisté en la réfection de la charpente et des corniches, de la toiture en ardoises naturelles, des maçonneries extérieures, des pierres de taille et des châssis existants.
Les travaux ont débuté en septembre 2009 et se sont achevés fin avril pour un montant, honoraires compris, de plus de 200.000 € entièrement à charge du budget communal.
Mais comme le faisait remarque un Andrimontois : « cette rénovation est vraiment divine ».

Avis d'enquête publique

Le Collège communal informe la population qu'il soumet à enquête publique le Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) « Wesny » située le long des rue d'Andrimont et Maurice Duesberg, et Chemin de Botister.

L'enquête aura lieu du lundi 16 août 2010 au vendredi 17 septembre 2010 inclus et est réalisée en application des articles 4 et 33 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie (CWATUPE).
Une réunion d'information accessible au public se tiendra le mardi 7 septembre 2010 à 18h00 au Château d'Ottomont, rue de Verviers 203 à 4820 Dison.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal du 16/08/10 au 17/09/10 par courrier à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison, par télécopie au 087/34.15.87 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be.

A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie doivent être datés et signés ; les envois par courrier électronique doivent être identifiés et datés.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous à l'Administration communale par l'agent communal délégué à cet effet.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale, rue Albert 1er 66 à 4820 Dison - Service urbanisme - bureau n°7, tous les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 ou sur rendez-vous.
Des explications techniques peuvent être fournies les mardis de 9 à 12 heures ou sur rendez-vous.

Lorsque la consultation a lieu sur rendez-vous, celui-ci doit être fixé en prenant contact avec le Service de l'urbanisme au plus tard vingt-quatre heures à l'avance (? : 087/39.33.40).

La réunion de clôture d'enquête est fixée au vendredi 17 septembre 2010 à 10h00 dans la salle du Conseil de l'Administration communale, rue Albert 1er, 66 à Dison.

Par le Collège,
La Secrétaire communale,
M. RIGAUX

Le Bourgmestre,
Y. YLIEFF

Véronique**BONNI:**
échevine de l'enseignement,
de la culture,
de l'environnement,
du logement,
de la régie de quartier,
de la rénovation urbaine,
de la crèche,
de la petite enfance,
du conseil communal
des enfants,
des activités parascolaires,
de la lecture publique

Les écoles de Dison

Ecole Fond de Loup
Directeur : M.ERNST Christian

Ecole Neufmoulin
Directeur : M.ERNST Christian

Ecole de Wesny
Directeur : M.ERNST Christian

Ecole Luc Hommel
Directeur : M.VOIGT Alain

Ecole de Mont
Directeur : M.VOIGT Alain

Ecole du Husquet
Directrice : Mme DEBLON-VERVIER Danielle

Ecole du Centre
Directeur : M. BIDOUL Jean-Pierre

Ecole de Renoupré
Directeur : M. BIDOUL Jean-Pierre

Ecole Heureuse
Directeur : M. BOUHY Michel

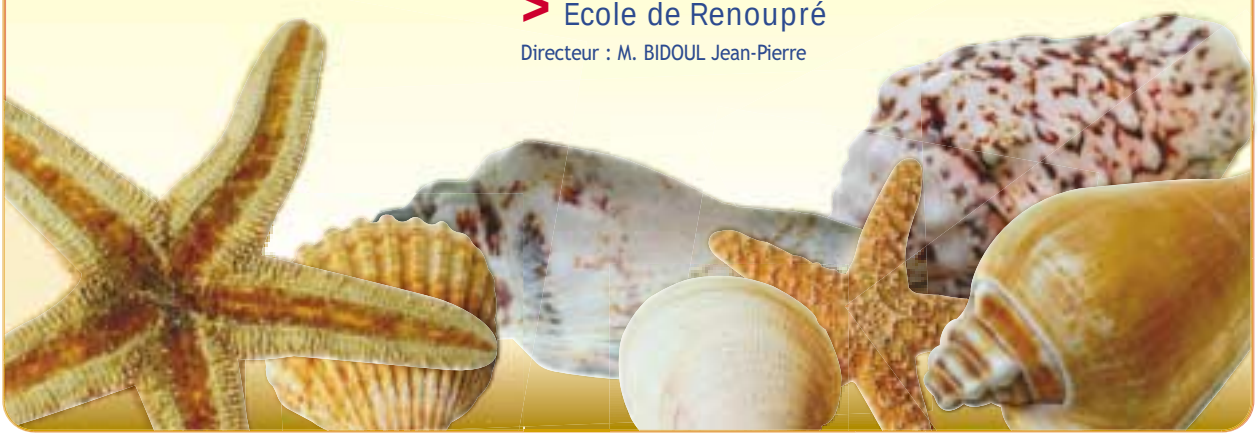

Véronique**BONNI:**
échevine de l'enseignement,
de la culture,
de l'environnement,
du logement,
de la régie de quartier,
de la rénovation urbaine,
de la crèche,
de la petite enfance,
du conseil communal
des enfants,
des activités parascolaires,
de la lecture publique

« DO NOT WASH »

Un projet artistique...
Un travail de recherche...
Une invitation à (re)développer nos savoir-faire...

Dans le cadre des activités de redynamisation sociale et culturelle menées sur le quartier de Neufmoulin, Anne KIESECOMS, Chef de projet, et l'asbl Havre-SAC ont mis sur pied un atelier de création textile conduit par le styliste liégeois Giovanni BIASIOLO.

Forts du succès remporté en octobre dernier par l'organisation d'un défilé de mode basé sur la récupération de vêtements, ils ont souhaité cette année développer un projet visant la transformation de vêtements issus de l'industrie, soit la réappropriation et la réinterprétation artistique d'une trentaine de salopettes de travail blanches… Aucune imposition n'est donnée quant à la destination du produit fini ; aussi, les salopettes se transformeront-elles, le cas échéant, en une pièce de mobilier, en luminaire ou autre objet de décoration…

Au sein de ce « laboratoire », chaque participant témoigne effectivement d'originalité dans la manière d'appréhender ou d'associer les choses, les idées, les situations…

Ce faisant, la très banale salopette de travail est changée et transcendée, modifiant ainsi la perception, l'usage ou la matérialité auprès du spectateur…

L'intérêt de la démarche, outre le fait d'instaurer une relation nouvelle entre le spectateur et les artistes, invite à devenir acteur de la réflexion et souhaite mettre en valeur la créativité et le savoir-faire d'un public fragilisé que l'on rassemble autour d'une démarche artistique commune …

Avant de pouvoir être vues à Dison, les « œuvres » ainsi façonnées seront visibles en octobre prochain dans les murs du prestigieux Musée de la Vie wallonne lors de la biennale du design 2010.

La Biennale internationale du design de Liège en quelques mots : La Biennale est une manifestation d'envergure eurégionale qui vise à faire de la Province de Liège le pôle du design wallon.
Une vingtaine d'évènements (expositions, colloques, journées thématiques, parcours magasins, …) se dérouleront dans de nombreux endroits comme des musées, des galeries ou des lieux alternatifs.

Son exposition centrale « Design Nature » sera organisée du vendredi 1er octobre 2010 au dimanche 24 octobre 2010, au Musée de la Vie wallonne, Espace Saint-Antoine, une église désacralisée de plus de 1000 m² située dans le cœur historique de Liège.

Willy**FORMATIN:**
Echevin des travaux,
de l'urbanisme,
de l'aménagement
du territoire
et des marchés publics

1er mai 2010 : le **décret PEB** est entré **en action**

Avez-vous l'intention de transformer ou de construire un bâtiment dans les mois qui viennent? Attention ! La procédure de demande de permis d'urbanisme et les exigences de performance énergétique sont modifiées depuis le 1er mai dernier. Voici une brève présentation de ces nouveautés.

Le 1er septembre 2008 avait déjà été marqué par l'entrée en vigueur en région wallonne de la première phase du décret PEB (Performance Energétique des Bâtiments) transposant au niveau régional une directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments votée dans le cadre du protocole de Kyoto. Cette première phase appelée « phase transitoire » avait apporté des modifications aux critères énergétiques d'octroi de permis d'urbanisme consistant en un renforcement des niveaux d'isolation exigés (K45) et une extension des exigences à presque toutes les catégories de bâtiments.

Depuis le 1er mai 2010, la 2ème phase du décret PEB est à son tour d'application. Les changements sont de plusieurs ordres (source UVCW*) :

- Ajout de nouveaux critères visant à prendre en compte la performance énergétique globale (isolation, étanchéité, compacité, orientation, système de chauffage, énergies renouvelables, éclairage, etc...) pour certaines catégories de bâtiments neufs;
- Renforcement des exigences sur les coefficients de transmission thermique ou sur la résistance thermique des parois;
- Apparition d'un nouvel acteur, le responsable PEB;
- Modification de la procédure de gestion des demandes de permis pour certains types d'actes et travaux et apparition de nouveaux documents relatifs à l'énergie ;
- Perception d'amendes administratives en cas de manquements aux exigences PEB;
- Mise en œuvre de la certification énergétique des bâtiments neufs.

Nous vous invitons donc à contacter le conseiller en énergie de l'administration communale (087/39.33.71 - energie@dison.be) avant d'entamer toute démarche afin d'obtenir plus d'informations sur les procédures et exigences propres aux travaux que vous envisagez. Le service de l'urbanisme est également à votre disposition dans le cadre de vos demandes de permis via l'accueil (087/39.33.40).

Rénovation de la **Mare de la Neuville**

Willy**FORMATIN:**
Echevin des travaux,
de l'urbanisme,
de l'aménagement
du territoire
et des marchés publics

En 2008, la Commune de Dison dépose un projet de rénovation de la mare « Koenigs » dans le cadre d'un appel lancé par la Région wallonne.

Le projet est retenu et peut donc recevoir une subvention. La mare est propriété communale et à proximité immédiate des parcours des promenades Noël et Renkin

Le site, situé dans une zone naturellement humide, était envahi par une végétation à développement important. Il était donc indispensable de l'éliminer avant de penser à l'implantation de nouvelles espèces d'arbres, d'arbustes, de plantes ou de fleurs indigènes « sauvages » (cératophylles, plantain d'eau, myosotis des marais, …).

Le Conseil communal du 28 mai 2009 a approuvé la restauration du site pour un montant estimé de 2.200 € tvac
Les dépenses effectives ont été réparties comme suit :
1.919 € pour les matériaux de clôture
225 € pour les quincailleries
407 € pour la location d'une pelle mécanique
241 € pour les blocs de roche
241 € pour les plantes
Des canards ont également été achetés

En date du 3 décembre 2009, l'Administration communale a transmis à la Région wallonne une déclaration de créance pour un montant de 700 €
En mai dernier, nous avons constaté la présence d'une dizaine de canetons !

Je vous invite à découvrir la mare rénovée lors d'une promenade estivale.

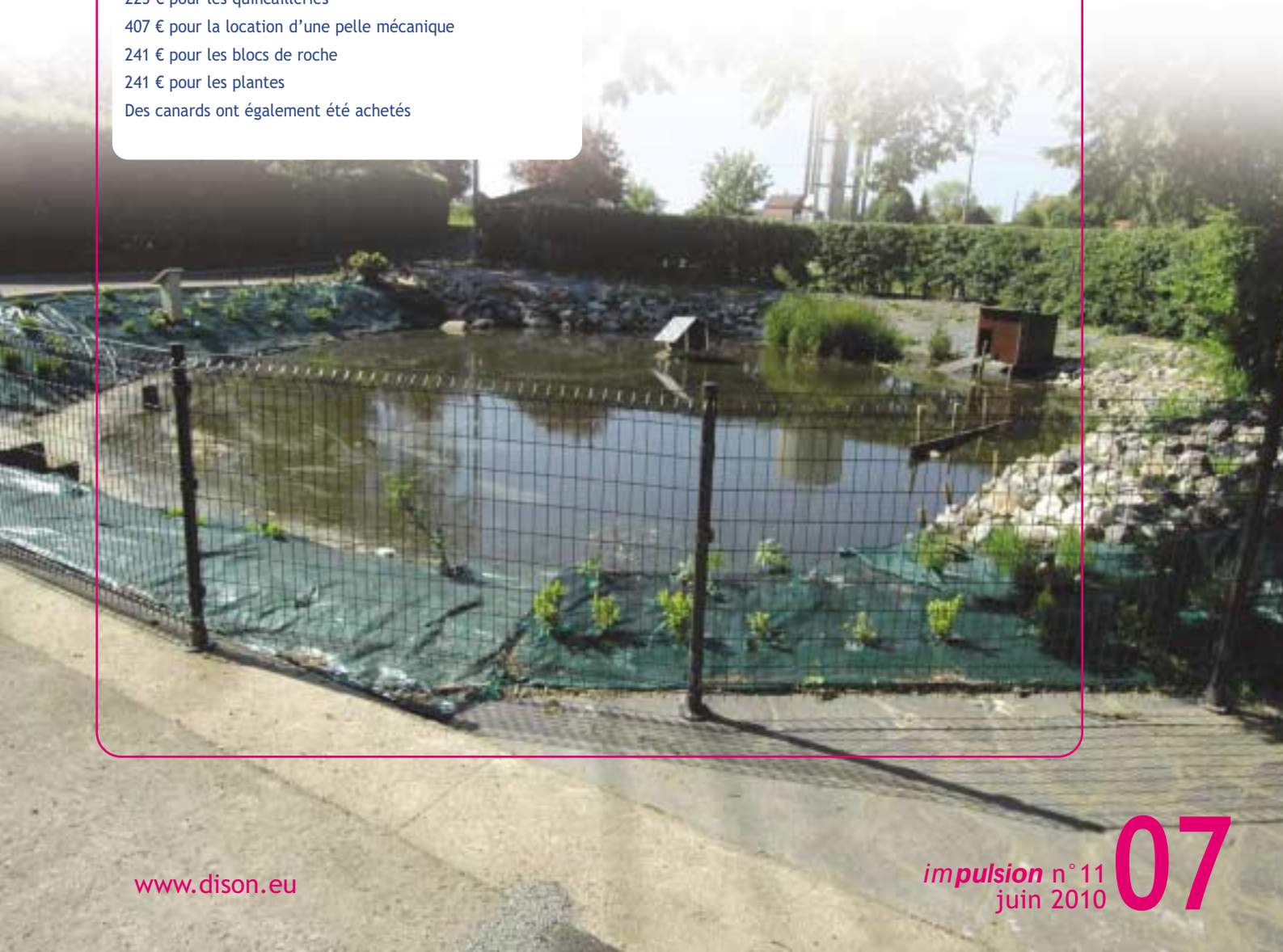

Jean-Paul**MAWET:**
échevin de l'emploi,
des affaires économiques,
des Classes Moyennes
de l'agriculture,
des grands événements festifs
et de la communication

Une **régie communale autonome** à Dison

En avril dernier, le conseil communal a désigné les administrateurs qui seront chargés d'administrer la régie communale autonome (RCA) qui gérera le site Interlac ainsi que, dès 2011, l'ensemble des bâtiments sportifs communaux.

Cela signifie d'une part qu'Interlac sera détaché de la gestion directe de la commune et d'autre part, qu'à court terme, l'Asbl Jeunesse & Sports disparaîtra.

Pour quelles raisons agir de la sorte ?

L'intérêt principal de l'opération tient aux possibilités offertes par la RCA en matière de gestion de telles infrastructures. Celle-ci offre en effet des possibilités de professionnalisation accrue, une gestion administrativement moins lourde quel celle à laquelle sont astreintes toutes les communes, mais surtout une gestion économique économique et financière qui ressemble davantage à celle de n'importe quelle entreprise privée.

Il ne s'agit pas pour autant de privatisation. En effet, la RCA est en quelque sorte une filiale de la commune où celle-ci demeure, quoiqu'il arrive l'actionnaire majoritaire. Qu'il s'agisse d'en définir la stratégie à long terme ou de la gérer au jour le jour, ce seront toujours les conseillers communaux qui auront le dernier mot. C'est également la commune qui récoltera 50% au moins des bénéfices de la RCA.

Beaucoup plus généralisé en Flandre - notamment en ce qui concerne les infrastructures sportives -, le système de la RCA commence à se développer en Wallonie également.

Dans le cas de la régie disonaise, le conseil communal a voulu tenir compte des activités futures de celle-ci dans la composition de ses organes de gestion. C'est ainsi que sur 11 administrateurs, 4 seront issus des associations sportives qui fréquentent les infrastructures communales. On devrait retrouver la proportion identique dans la composition du comité directeur qui en assurera la gestion journalière.

La création de la RCA constitue dès lors, dans l'esprit du conseil communal, un moyen qui, combinant la souplesse d'une gestion privée et le maintien d'un contrôle public, assurera rigueur dans la gestion et efficacité accrue dans l'administration des infrastructures qui lui sont confiées et dont l'importance est capitale pour le développement de notre commune. La modification du mode de gestion des infrastructures sportives ne devrait en rien modifier les relations des clubs occupant les lieux avec les gestionnaires

composition du Conseil d'Administration de la RCA

M. Yvan YLIEFF, Bourgmestre(PS), Mlle Véronique BONNI, échevin(PS), M. Willy FORMATIN, échevin(PS), M. Jean-Paul MAWET, échevin(PS), Mlle Vinciane BROCKAERT, échevin(PS), Mme Audrey LIEGEOIS, conseiller communal(PS) et M. Didier HAMERS, conseiller communal(CDH), M. Jean-Pierre LEROUSSEAUX, M. Claude COLLIN, M. Joseph BORN et M. Martin SCHOONBROODT en qualité de membres du Conseil d'administration de la « Régie communale autonome » jusqu'à la fin de leur mandat et au plus tard jusqu'au renouvellement du Conseil communal.

liste des infrastructures qui seront confiées à la RCA

- INTERLAC
- BILLARD CLUB
- BULLE
- CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE L'INDUSTRIE
- HALL DE SPORT
- MINI GOLF
- PISCINE
- SALLE DES VOLONTAIRES
- TERRAINS DU RSFC ANDRIMONT
- STADE DU VAL FASSOTTE

Stéphan**MULLENDER:**
échevin des services
Etat civil/Population/
Etrangers/Jeunesse
Maisons de jeunes
Tourisme
Fêtes et jumelages

Depuis le 1er juillet 2009, un plan de cohésion social est mis en œuvre sur le territoire de la Commune.
La Cohésion sociale, c'est « assurer à tous les habitants de l'entité
l'égalité des chances et des conditions de vie
l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel »

> Le **plan de cohésion sociale** à Dison

Diverses actions sont menées afin de permettre à chacun de participer activement à la vie sociale de la Commune et d'y être reconnu.
Une des missions confiées au plan de cohésion sociale est l'ouverture de lieux de rassemblements décentralisés. Dans ce cadre, deux maisons de quartier ont ouvert leurs portes dans le quartier de l'Industrie et de Fonds de Loup.

L'objectif de ces maisons est de redynamiser, de créer le lien social dans les quartiers et de sortir les habitants d'un individualiste dans lequel notre société actuelle se plonge de plus en plus. On peut dire que ce lien s'est dissolu au fil du temps avec la disparition des petits commerces et des associations ce qui a anéanti la convivialité dans certains quartiers. Dans les maisons de quartier, l'équipe vous donnera les informations sur tous les services existants à Dison et vous orientera selon vos besoins. Des renseignements seront communiqués sur les assuétudes, sur l'aide à l'emploi, sur tous les problèmes liés à l'environnement et sur l'aménagement de territoire pour rendre le quartier plus attractif, la parole de chacun sera entendue et respectée. Les éducateurs rappellent qu'ils sont tenus au secret professionnel comme l'impose le code déontologique. Les membres de l'équipe a instauré des tournées sur tout le territoire de Dison et d'Andrimont afin de rencontrer les habitants et d'entendre les demandes de chacun, n'hésitez pas à leur faire part de vos requêtes lors de leur passage dans votre quartier.

Nous avons été à la rencontre des habitants lors d'activités organisées dans les quartiers, en voici quelques exemples :

- Dans le quartier de Fonds de Loup, l'équipe du Plan de Cohésion Sociale a participé à la fête d'Halloween en collaboration avec l'école de Fonds de loup et le centre Culturel.
- Un Blind Test a été organisé au mois d'avril rue de la Limite, il a remporté un vif succès. Les jeunes et les moins jeunes se sont côtoyés pour rechercher ensemble le nom des chanteurs dans un bel enthousiasme.
- La fête des voisins a eu lieu à l'Industrie le vendredi 27 mai sur l'espace vert de Logivesdre, rue du Biez. Le barbecue, les crudités, les assiettes, les boissons étaient mis à la disposition des habitants du quartier. Les voisins sont venus pour faire un petit brin de causette .
- Une action propreté a été menée dans le quartier Fonds de Loup début juin avec la collaboration des enfants de l'école, de la commune et un encadrement de la police qui veillait à éviter les incidents. Le but était de nettoyer le quartier et de rappeler à chacun qu'il est obligatoire d'entretenir son trottoir et de respecter son environnement. Beaucoup de monde a participé à cette journée avec entrain, le soleil était présent ce qui a été un élément supplémentaire à la bonne humeur du jour !
- Une action propreté est programmée pour le vendredi 11 juin 2010 dans le quartier de l'Industrie, des « Zones jeu » seront mises en place pendant les mois de juillet et août (une sous le pont de l'autoroute et une rue de la Limite) et cette année le projet « Eté Solidaire, je suis partenaire » sera géré par le Plan de Cohésion Sociale.

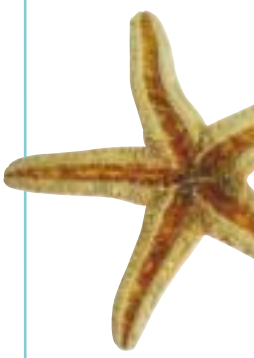

Jean-Paul**MAWET:**
échevin de l'emploi,
des affaires économiques,
des Classes Moyennes
de l'agriculture,
des grands événements festifs
et de la communication

> L'**Agence de Développement Local de Dison** et **La Belle Diversité** : un partenariat qui roule, des projets à vous proposer...

Qui sommes nous ?

L'ASBL La Belle Diversité a été créée en novembre 2008 et vise à promouvoir la diversité culturelle, les échanges interculturels et la participation sociale, professionnelle, culturelle et citoyenne de personnes de différents milieux et cultures, cela par le biais de formations, d'animations et de projets participatifs.

Infos contact : Virginie Fyon, coordinatrice
Rue due Moulin 1/01 à Verviers
Tél. 0496/87.60.43
Mail : labellediversite@hotmail.com

L'ADL Dison créée en mai 2008 à pour mission principale de redynamiser la commune de Dison et ce, au travers de ses 3 guichets qui sont l'emploi, l'entreprise et l'événementiel.

Dans le cadre de l'emploi, de nombreux projets sont menés, dont ceux qui se trouvent ci- dessous :

> 1. «Regards sur le Look de l'emploi»

« Regard sur le look de l'emploi » est un projet proposé dans le cadre des Assises de l'Interculturalité 2009 par l'ADL de Dison et La Belle Diversité asbl, en collaboration avec la Régie de Quartier Havre SAC, le Centre Culturel de Dison, Solidarité Dison et la Plateforme « Oser la démocratie ».

Projet qui réunit une dizaine de demandeurs d'emploi disonais qui, dans un premier temps, débattent et échangent sur la thématique des freins et de la discrimination à l'embauche et, dans un deuxième temps, apprennent à décrypter les images avec un professionnel de la photographie et produisent une exposition de sensibilisation sur la place de la diversité dans le monde de l'emploi. A l'issue du projet, ces œuvres -leur portrait accompagné de mots clés de leur curriculum vitae- ont été exposées à la Fondation Hardy à Dison. Elles sont encore visibles tout le mois de juin à la Bibliothèque de Malmedy et en septembre à la Maison de l'Egalité des Chances à Verviers...

Une exposition de Marie-Ange Nikus
Gaëtan Agie de Selsaten, Françoise Maens
Anne Koop, Bekkay Boujnani, Caroline de Kerchove
Anne Delamaire et Robert Todemann.

"REGARDS & NOUS"

Trop souvent, le monde de l'emploi ne fait pas la place qu'elle mérite à la diversité. Il juge au premier regard et écarte ceux qui, trop différents, trop communs, trop âgés, trop mamans, trop étrangers,... n'ont pas le « look ». Des chercheurs d'emploi ont réfléchi, débattu, partagé leurs expériences. Ils ont tenté d'avoir une vue plus réaliste des exigences du marché de l'emploi. Ils ont été porteurs d'une réflexion et d'un discours critique sur cette fameuse image qui occupe une place tellement importante sur le marché de l'offre et de la demande d'emploi ...Ils ont choisi de nous montrer l'humain, sa vérité, sa beauté et sa diversité en grand format. Venez découvrir ces quelques portraits... et surtout, ne vous arrêtez pas au premier coup d'œil ... car en multipliant les angles de vue, vous découvrirez d'autres facettes, d'autres atouts, de ces identités.

> 2. «Parlons emploi», à partir du 12 juillet 2010

Partis du constat que les difficultés d'expression et de compréhension de la langue française constituent l'un des principaux freins à l'embauche pour les demandeurs d'emploi d'origine étrangère, l'ADL de Dison et l'asbl La Belle Diversité organiseront prochainement des tables de conversation en français. A travers cette action, il s'agit entre autre de développer la confiance en soi, d'acquérir et de pratiquer un vocabulaire spécifique à la recherche d'emploi et au métier visé, d'apprivoiser des canaux de communication tel que le téléphone. Cette formation basée sur la pratique du français exclusivement oral débutera le 12 juillet pour se terminer le 19 août 2010. Elle réunira un groupe de 8 personnes à une fréquence de 2 demi-journées par semaine à l'ADL de Dison.

Pour rappel nous avons déménagé depuis le mois d'avril au numéro 132 de la rue Albert 1er à Dison

Infos contact : Paschal LECLOUX & Ouda EL MJIYAD
Tél. : 087/32 15 40
Mail : adldison@skynet.be

Nouvelle **évolution** du **site internet** communal

Vinciane**BROCKAERT**:
échevine
des budget et finances
de la recette communale
des sports
des associations/autorisations
des Nouvelles Technologies
de l'Information et
de la Communication

A partir du mois de juin le site internet communal offre gratuitement à 3 associations disonaises un espace web en tant qu'associations pilotes. Au terme d'une période de test avec elles, l'espace sera ouvert à toutes les associations disonaises.
Plus d'informations seront bientôt disponibles sur le site internet communal.
Si ce concept vous intéresse, faites le savoir à info@dison.be

Dans l'attente, n'hésitez pas à communiquer à la même adresse vos différentes activités afin de les publier à l'agenda communal. Mentionnez la description, date début/ fin, heure début/fin, personne de contact, téléphone, e-mail et site web, image ou document pouvant illustrer l'activité.

Très prochainement le site internet communal, intégré au projet CommunesPlone, s'offrira un lifting ... à suivre...

Le nouveau site 'citoyen' est maintenant opérationnel depuis 4 mois et remporte un vif succès auprès des internautes, n'hésitez pas à recourir à ce service.

http://dison-citoyen.lescommunes.be

Il est accessible directement en suivant ce lien ou à partir du site internet communal.

Baromètre **TIC 2010** de la Région Wallonne

L'AWT (Agence Wallonne des Télécommunications) a mesuré le niveau d'usages et d'équipement TIC (technologie de l'information et de la communication) des citoyens, des entreprises, des communes, des acteurs de tourisme de proximité et des écoles primaires et secondaires.

Tous les résultats de l'enquête sont disponibles sur le site internet de l'AWT (http://www.awt.be) sous la rubrique 'Baromètre 2010 TIC de la Région wallonne'.

L'enquête concernant les sites internet des communes présente entre autre le classement des 262 sites communaux wallons au 1er janvier 2010. Il se divise en 5 catégories de très faible à très bon, seules 6 communes font partie de la catégorie « très bon) ».

L'Administration Communale de Dison a fait un bond en avant par rapport à la précédente enquête (datant de 2005), elle se classe dans la seconde catégorie « bon » et fait donc partie des 52 meilleures communes.

Le lancement de la dernière version du site datant du 1er juillet 2009, l'enquête ne tenant pas encore compte de la partie 'services en ligne' mise en production le 1er février 2010 et un re-lifting complet étant en préparation, nous ne pouvons qu'envisager de continuer à progresser dans ce classement dans le futur.

CommunesPlone

Vous cherchez une information sur votre Commune : http://www.dison.eu
Pour toutes questions ou suggestions concernant le contenu de notre site internet : info@dison.be

Jean-Paul **MAWET**:
échevin de l'emploi,
des affaires économiques,
des Classes Moyennes
de l'agriculture,
des grands événements festifs
et de la communication

Nouvelles perspectives pour le **zoning Jardin Ecole**

Lorsqu'en 2009 la Commune de Dison a vu naître des cendres de l'ancienne laiterie Interlac un magnifique centre commercial, un sentiment de bonheur semblait toucher le cœur de tous les Disonais. Tous, me direz-vous ? Pas si sûr !

En effet, outre l'arrivée de nouvelles enseignes - comme Vögele ou Zeeman - la construction de cet espace commercial a également incité quelques magasins implantés de longue date dans le zoning commercial du Jardin Ecole à migrer vers le centre de Dison avec, pour résultat, la diminution du nombre de commerce de plus de 50%... Face à une telle désertification, quelles initiatives prendre ? Comment gérer une telle transformation du paysage économique ? Nous avons posé ces questions à Monsieur Hubert Claessen, propriétaire et exploitant du magasin Hubo Dison.

***Impulsion** : Le départ de plusieurs commerces a-t-il influencé significativement le taux de fréquentation de votre magasin ?*

H. Claessen : « Par chance, les spécificités de notre secteur d'activités - les produits de bricolages et les matériaux de construction - nous ont permis de ne pas trop souffrir du départ de certains commerces implantés au Jardin-Ecole. Cependant, l'image générale d'un zoning est une chose importante et il faut bien admettre que la présence de surfaces vides n'est pas une chose positive, ni pour nous ni pour les propriétaires des bâtiments inoccupés. »

***Impulsion** : Quelles ont été les premières actions ou réactions qui ont fait suite à ces transformations ?*

H. Claessen : « Depuis quelques mois déjà, les différents propriétaires des bâtiments se sont réunis autour d'un syndic. De la sorte, nous avons pu envisager de réaliser des travaux de réaménagement des parties communes de notre zoning. Nous avons donc lancé une vaste campagne de travaux pour un montant de plus de 100.000€. A l'heure actuelle, la réfection du parking est achevée et nous avons installé des luminaires afin d'assurer à nos clients un sentiment de sécurité durant les mois d'hiver. Enfin, nous étudions la possibilité d'installer un totem qui serait visible de l'autoroute. »

***Impulsion** : De gros investissements donc... Cela a-t-il porté ses fruits ?*

H. Claessen : « Oui, globalement, tout ces investissement n'ont pas été vains... La société Ascencio, propriétaire de plusieurs bâtiments du zoning, a déjà pu nouer des contacts intéressants avec de nouvelles enseignes. Toutefois, il est encore trop tôt pour évoquer des noms précis... »

***Impulsion** : Quels éléments mettriez-vous en avant pour « vendre » votre zoning à ces personnes ?*

H. Claessen : « D'une part, la situation géographique de notre zoning est exceptionnelle. Nous sommes situés à quelques mètres à peine de la sortie de l'autoroute E42 en provenance de Verviers et nous savons tous qu'un accès facile favorise le passage des clients potentiels.

D'autre part, le dynamisme de notre zoning est évident. Les sociétés impliquées s'entendent à merveille et cela permet souvent de trouver des moyens d'améliorer une situation. Par exemple, la société Ascencio nous a permis d'augmenter la superficie de notre magasin et, par la même, de proposer une gamme d'articles beaucoup plus large. Pour la population, ces travaux ont installé une image positive des commerces implantés dans cette zone.

Enfin, nous avons profité des travaux pour moderniser les installations existantes et, notamment, pour permettre aux commerces qui s'implanteront de se raccorder au gaz de ville s'ils le désirent. »

Dans de telles conditions, gageons que les commerçants du zoning Jardin-Ecole retrouveront rapidement de nouveaux voisins.

Les **nouvelles économiques** du trimestre

→ Juin 2010 ouverture de la Friterie des Sports, rue Albert 1er à Dison